

L'hygiène du vêtement

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

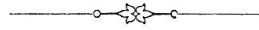
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Reconnaissance de la Croix-Rouge russe des Soviets

Par circulaire aux Comités nationaux de la Croix-Rouge, le Comité international de Genève annonce qu'en date du 15 octobre, il a reconnu officiellement comme société nationale de la Croix-Rouge de Russie, la nouvelle Croix-Rouge de la République des Soviets.

Cette société, dit la circulaire, réalise les conditions essentielles que doit remplir toute société nationale de la Croix-Rouge.



Assemblée générale de la section de Neuchâtel de l'Alliance suisse des gardes-malades

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

à Neuchâtel, Parc 14,

le mercredi 2 novembre 1921,

à 15 h. (3 h. soir).

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 novembre 1920.
2. Rapport du président sur l'exercice 1920-21.
3. Comptes et gestion.
4. Rapport des vérificateurs.

5. Nominations statutaires (vérificateurs).
6. Fixation de la cotisation annuelle 1921-22.
7. Divers.

Les membres absents non-excuses avant l'assemblée auront à verser une amende de 50 centimes.

Tous les membres de la section sont très cordialement invités à assister à cette réunion qui sera suivie d'un thé.

Le président: D^r C. DE MARVAL.

La secrétaire: S^r MARIA QUINCHE.



L'hygiène du vêtement

Nous extrayons les pages qui suivent d'une conférence faite par M. le D^r Messerli, chef du service d'hygiène de Lausanne, et publiée in extenso dans la *Gazette d'Hygiène de la Suisse romande* (numéro de juillet 1921):

Le vêtement joue un très grand rôle dans le maintien de la santé individuelle. Le vêtement est un intermédiaire entre l'organisme et l'air atmosphérique; en été, il s'oppose à l'échauffement du corps par les rayons solaires trop vifs, tandis qu'en hiver, il empêche une trop forte déperdition calorifique de l'organisme. Par

sa forme générale, le vêtement ne devra entraver en rien le développement normal et le fonctionnement physiologique de l'organisme humain; il ne devra donc pas être trop serré, et également non trop flottant ou vaste, ce qui gênerait l'aisance des mouvements.

C'est le vêtement antique, désiré du primitif, qui se rapproche le mieux de la conception que l'on doit se faire au point de vue hygiénique de la forme du vêtement; les Grecs et les Romains entouraient leur corps par une tunique ample qu'ils enveloppaient, suivant les saisons,

d'un vaste manteau rectangulaire en laine, qu'on désignerait actuellement sous le nom de châle.

Le costume antique fut remplacé successivement par une série de dispositions de plus en plus irrationnelles et si l'on considère les armures des chevaliers, les corsets modernes, sources de véritables fortunes, on peut dire que l'homme, en ce qui concerne son vêtement, multiplia à plaisir les ligatures déformantes et souvent même entrava, au prix de réelles souffrances, son développement normal.

Je ne veux pas, Mesdames et Messieurs, vous entretenir des formes successives du vêtement; elles vous sont données par les vieilles gravures qu'on voit un peu partout; je constaterai seulement que la mode, depuis le moyen-âge à nos jours, fut toujours placée au-dessus des questions d'hygiène et que Dame mode ne s'en soucia guère.

Les opinions esthétiques sur le vêtement qui se sont succédées et même celles qui règnent actuellement, quoique grâce aux conseils du corps médical elles semblent petit à petit se modifier, ont relégué au second plan les considérations hygiéniques, si bien que sous le rapport de l'hygiène du vêtement nous devons nous reconnaître très arriérés sur la plupart des peuples de l'antiquité.

Si le vêtement par sa forme ne doit pas gêner les fonctions corporelles, il doit par ses propriétés faciliter les fonctions de la peau, à savoir sa respiration insensible et la sudation. D'autre part le vêtement doit être propre.

Pendant de longs siècles, le linge de corps n'a figuré que dans le superflu des classes aisées, si bien que la population pauvre portait des mois, des ans durant les mêmes sous-vêtements qui étaient souvent d'une saleté répugnante. La propreté du linge de corps est fréquemment encore plus que douteuse dans certaines classes

de notre société, même chez des personnes de situation aisée.

Le linge, constamment imprégné des débris de l'épithélisme cutané et des substances que laisse en dépôt la sueur en s'évaporant, peut irriter la peau et provoquer des érythèmes, des eczémas, etc.; il permet, surtout quand il est sale, la pululation de germes capables de devenir pathogènes à un moment donné et pouvant produire des infections. D'autre part le linge et les vêtements peuvent être dangereux lorsqu'ils sont colorés avec certaines substances toxiques; ils peuvent alors produire des empoisonnements.

En résumé, « pour atteindre son but, qui est de protéger l'individu contre les variations de l'air ambiant, le vêtement — sous peine de nuire à l'organisme — ne doit entraver en rien les fonctions de la peau et des divers appareils: musculaire, respiratoire, circulatoire et digestif; il ne doit pouvoir ni favoriser, ni provoquer ou transmettre aucune infection ou intoxication. Il n'atteint son but et ne remplit ces diverses conditions que par les propriétés des tissus qui le constituent, par sa forme et par sa disposition, par la manière dont il est nettoyé ou désinfecté et enfin par l'innocuité des teintures employées pour sa coloration ».

Les tissus employés pour les vêtements sont soit d'origine végétale (chanvre, lin, coton), soit animale (laine, soie). Ces diverses substances ne présentent pas le même degré de perméabilité à l'air; celle-ci est pour une épaisseur donnée, en rapport avec le volume des pores des tissus, autrement dit en rapport indirect avec leur poids spécifique. On peut classer les tissus dans l'ordre suivant quant à leur degré de perméabilité à l'air: toile de lin (moins perméable), coton, tricot de lin, de soie, de coton, de laine, flanelle de coton, de laine. On doit naturellement aussi tenir

compte de l'épaisseur du vêtement; plus un vêtement est épais, plus il faudra de temps à l'air pour le traverser.

Au point de vue thermique, les tissus doivent être mauvais conducteurs de la chaleur. Cette propriété sera directement proportionnée à l'épaisseur du vêtement et au nombre de couches d'air interposées ou en circulation entre les tissus.

Le pouvoir conducteur d'un vêtement est encore modifié par ses propriétés hygroscopiques, l'eau étant 27 fois meilleure conductrice que l'air; une étoffe mouillée perd donc ses qualités d'antithermique. La coloration des vêtements peut aussi influencer sur une action thermique. Les substances colorées s'échauffent ou se refroidissent plus ou moins rapidement sous l'influence des rayons solaires. Un auteur, nommé Stark, a montré que pour laisser monter des boules de thermomètres qu'elles entourent de 10° à 70°, la laine noire mettait 4 minutes 15 secondes et la laine blanche 8 minutes.

Aussi devra-t-on, dans les climats et durant les saisons froides, plutôt employer des vêtements de teinte foncée, capables d'absorber le maximum possible de chaleur solaire; on fera l'inverse dans les pays chauds et durant la saison chaude.

Comme je l'ai déjà fait ressortir en passant, la coloration des vêtements offre encore sous d'autres rapports un très grand intérêt: nombre de substances faisant partie des teintures employées pour colorer les vêtements sont toxiques et peuvent provoquer soit des accidents locaux ou des accidents d'intoxication générale; l'aniline qu'on utilise actuellement fréquemment est du nombre de ces substances. Il y a peu de temps que j'ai encore eu l'occasion de constater chez un jeune homme de notre ville une intoxication heureusement bénigne avec des phénomènes d'enflure aux

pieds provoquée par des souliers qui de jaunes avaient été rendus foncés au moyen de couleur d'aniline. Il s'agissait de souliers de provenance étrangère, de certains stocks américains.

Je vous ai rapidement indiqué les considérations générales que nous devons, au point de vue hygiénique, avoir présentes à la mémoire pour le choix des étoffes.

Il me reste à vous parler de la forme de certains vêtements spéciaux, sujet sur lequel je me permettrai de m'arrêter un peu plus longuement.

Nous commencerons par le linge de corps.

Dans les pays chauds, la chemise de toile, de lin ou coton, est généralement portée à même la peau; grâce à l'augmentation de leur conductibilité, dès que les tissus sont pénétrés par la sudation cutanée, il se produit une évaporation qui protège la surface du corps contre l'excès de chaleur ambiante. Dans nos pays tempérés, afin d'éviter cette évaporation qui provoque un refroidissement de la surface cutanée, on interpose généralement entre le tégument et la chemise, soit un tricot de coton ou de laine, soit une camisole ou un gilet de flanelle.

Il y a lieu à propos du linge de corps d'insister sur la nécessité pour les hommes de porter des caleçons à l'intérieur de leurs pantalons; comme vous le savez, les pantalons ne sont qu'exceptionnellement lavés, tandis qu'il est facile, par de simples lessivages, de maintenir les caleçons toujours propres. On ne saurait aussi trop insister sur la nécessité de choisir pour les vêtements de dessous des tissus aisément lavables et sur la nécessité de ne pas porter avant leur désinfection ou lavage complet des vêtements ayant été utilisés par d'autres personnes; la transmission de diverses maladies peut toujours se produire de cette façon. (*A suivre.*)